

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous disposons quand même d'un actif. Nous sommes propriétaires des terrains regroupés où devait être aménagé l'aéroport de Pickering. Evidemment, c'est le gouvernement canadien qui a effectivement mis fin aux travaux. Les machines étaient même déjà rendues sur les lieux. Mais si nous avons pris cette décision, c'est que la province d'Ontario avait déjà décidé qu'elle n'aménagerait pas les routes d'accès et ne fournirait pas les services, pas plus qu'elle ne collaborerait à la construction d'un aéroport à cet endroit. C'est donc le cabinet qui a pris la décision mais, dans les circonstances, il n'avait pas beaucoup le choix.

Ce choix, nous l'avions eu antérieurement, au moment de choisir entre les différents emplacements, et, après en avoir examiné avec soin un certain nombre, le gouvernement de l'Ontario nous a demandé de ne pas donner suite à notre projet, de ne retenir aucune option—et il y en avait quatre—et d'adopter un emplacement complètement différent, c'est-à-dire Pickering. Essentiellement, c'est à cause de raisons invoquées par la province, de ses objectifs de développement, que l'aéroport devait être construit à cet endroit. La chose vaut d'être signalée: c'est la province qui avait choisi l'emplacement, mais au moment de commencer les travaux, nous avons dû faire volte-face parce que la province ne voulait plus d'un aéroport à cet endroit.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je suppose que le ministre ne comprend rien aux données relatives à l'emplacement de Pickering. L'ensemble des immobilisations s'élève à 158 millions de dollars. Le vérificateur général n'a pas trouvé à redire au coût d'acquisition du terrain. Ce qu'il a dit, c'est que les frais d'aménagement n'ont pas été capitalisés comme il le fallait, car, à la suite de la décision du cabinet, le projet a été différé.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les frais d'aménagement à Pickering ne seront plus capitalisés à l'avenir, mais qu'ils seront considérés comme des dépenses courantes, tout comme les frais antérieurs auraient dû l'être?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je le répète, nous allons examiner avec soin la recommandation du vérificateur général. J'ai simplement signalé au député, qui parle de cette affaire comme d'une chose tout à fait extraordinaire, qu'elle n'aurait peut-être pas semblé si extraordinaire si nous avions pu mener à bien notre projet.

M. Stevens: C'est bel et bien extraordinaire.

M. Lang: Pour cette raison, nous envisagions ces coûts d'une certaine manière. Bien sûr, nous devons prendre une décision quant à l'utilisation de ces terrains, à la façon de les aménager et, par conséquent, à la meilleure façon de considérer ces coûts.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LES COMMENTAIRES DU MINISTRE SUR LES QUOTAS D'IMPORTATION DE BŒUF

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. C'est au sujet du séminaire de l'industrie bovine qui a eu lieu la semaine dernière à Regina, et où le ministre a pris la parole, au cours du déjeuner.

Comme le ministre n'a pas pris de gants et s'est clairement prononcé pour l'augmentation des quotas d'importation de bœuf et l'établissement d'un prix plafond et d'un prix plancher pour le bétail sur pied, peut-il nous dire si c'est la politique gouvernementale qu'il énonçait-là?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, d'abord, on me reproche de ne pas avoir pris de gants avec les éleveurs, mais je ne suis pas d'accord. Ils m'ont invité à prendre la parole en tant que ministre de la Consommation et des Corporations, et c'est ce que j'ai fait. Je ne vois pas ce qu'ils espéraient d'autre.

Une voix: Ils espéraient que vous feriez preuve de bon sens.

M. Allmand: Je l'ai fait. J'ai proposé que le gouvernement, les éleveurs et les consommateurs se réunissent pour mettre au point un système qui, dès le premier stade de la production, assurerait un bon revenu aux producteurs de bœuf et des prix stables aux consommateurs. J'estime, en effet, qu'il faut s'en occuper dès le premier stade de la production.

J'ai suggéré également que nous augmentions les quotas pour le bœuf de qualité inférieure qui alimentent le marché du hamburger. C'est un produit important pour les économiquement faibles et qui ne fait pas concurrence à la production canadienne, c'est-à-dire le bœuf de haute qualité. J'ai suggéré qu'on en discute. J'espère que ces discussions aboutiront à quelque chose mais, pour l'instant, le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter les quotas.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DES QUOTAS D'IMPORTATION DE BŒUF

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture.

M. McGrath: Ça va être quelque chose!

M. Hargrave: D'après les données présentées au séminaire de Regina et qui se basaient sur des études très fouillées, au train où l'on abat les vaches et les génisses au Canada et aux États-Unis, nous connaissons une grave pénurie à compter du second semestre de 1979 et jusqu'à la fin de 1982. C'est absolument évident.

Le ministre de l'Agriculture peut-il assurer aux éleveurs canadiens que les quotas d'importation de bœuf ne seront pas augmentés et qu'on ne fixera pas de prix plafond ou de prix plancher pour le bétail sur pied?